



Caricature antisémite soviétique de 1972.
En URSS les juifs étaient souvent accusés de "cosmopolitisme". Un thème qui résonne fortement

Un peuple à part et disséminé

L'antisémitisme d'Haman

Le rouleau d'Esther détaille le mobile du projet génocidaire d'Haman: il ne supporte pas que les juifs soient à la fois partout et inassimilables. Cette combinaison juive de l'universel et du particulier a suscité la haine jusqu'à aujourd'hui.

מגילת אסתר פרק ג'

וַיֵּרָא הָמָן כִּי אֵין מְרַדְּכֵי כַרְע וּמִשְׁתַּחֲוֶה לּוֹ וַיִּמְלֵא הָמָן חֶמֶה¹ וַיִּבֶז בְּעֵינָיו לְשַׁלַּח יָד בְּמְרַדְּכֵי לְבַדּוֹ כִּי-הִגִּידוּ לוֹ אֶת-עַם מְרַדְּכֵי וַיִּבְקֶשׁ הָמָן לְהַשְׁמִיד אֶת-כָּל הַיְהוּדִים אֲשֶׁר בְּכָל-מְלָכוֹת אַחְשֵׁרוֹשׁ עִם מְרַדְּכֵי¹ בַּחֲדָשׁ הָרֵאשׁוֹן הוּא חֲדָשׁ נִסָּן בְּשַׁנַּת שְׁתַּיִם עֶשְׂרֵה, לְמַלְךְ אַחְשֵׁרוֹשׁ הַפִּיל פּוֹר הוּא הַגּוֹרֵל לִפְנֵי הָמָן מִיּוֹם לְיוֹם וּמִחֲדָשׁ לְחֲדָשׁ שְׁנַיִם-עֶשֶׂר הוּא-חֲדָשׁ אָדָר² וַיֹּאמֶר הָמָן לְמַלְךְ אַחְשֵׁרוֹשׁ יִשְׁנֹו עִם אֶחָד מִפְּזָר וּמִפְּרָד בֵּין הָעַמִּים בְּכָל מְדִינֹת מְלָכוֹתֶךָ וְדַתְיָהֶם שְׁנוֹת מִכָּל-עַם וְאֵת דַּתִּי הַמֶּלֶךְ אֵינָם עֹשִׂים וְלַמֶּלֶךְ אֵין-שׁוּה לְהַנִּיחָם³ אִם-עַל-הַמֶּלֶךְ טוֹב יִכְתֹּב לְאַבְדָּם וְעֵשֶׂרֶת אֲלָפִים כֶּכֶר-כֶּסֶף אֲשֶׁקוּל עַל יָדֵי עֹשֵׂי הַמְּלָאכָה לְהַבִּיא אֶל-גַּנְזֵי הַמֶּלֶךְ

Rouleau d'Esther, chapitre 3

⁵ Aman, s'apercevant que Mardochee ne s'agenouillait ni se prosternait devant lui, fut rempli d'une grande colere. ⁶ Mais il jugea indigne de lui de s'en prendre au seul Mardochee, car on lui avait fait savoir de quelle nation il etait. Aman resolu donc d'anantir tous les juifs etablis dans le royaume d'Assuerus, la nation entiere de Mardochee. ⁷ Le premier mois, qui est le mois de Nissan, dans la douzieme annee du regne d'Assuerus, on consulta le "pour", c'est-a-dire le sort, devant Aman, en passant d'un jour a l'autre et d'un mois a l'autre jusqu'au douzieme mois, qui est le mois d'Adar. ⁸ Puis Aman dit au roi Assuerus: "Il est une nation dissiminee et separee parmi les autres nations dans toutes les provinces de ton royaume; ces gens ont des lois qui different de celles de toute autre nation; quant aux lois du roi, ils ne les observent point: il n'est donc pas de l'interet du roi de les conserver. ⁹ Si tel est le bon plaisir du roi, qu'il soit rendu un ordre ecrit de les faire perir, et moi, je mettrai dix mille kikkars d'argent a la disposition des agents [royaux] pour etre verses dans les tresors du roi."

Source: www.sefarim.fr